Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 241

Artikel: L'agression économique
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027869

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1. L'agression économique

Une évidence : le Chili ne pouvait parvenir à une véritable indépendance économique sans léser les intérêts des grands monopoles américains, aux filiales florissantes dans ce pays, telles l'Anaconda Copper Company, filiale de la First National City Bank, la Kennecott Copper Corporation, dépendante du Morgan Guaranty Trust, l'I.T.T., etc.

Pendant les quinze années précedant leur nationalisation, les entreprises cuprifères américaines avaient tiré du Chili des bénéfices exorbitants. Citons par exemple le cas d'une filiale d'Anaconda qui, de 1955 à 1970, réalisait des taux moyens de profit par an équivalant à 21,5 % de la valeur comptable du capital investi, alors que la moyenne des profits d'Anaconda dans les autres pays s'élevait à 3,6 % par an. Similaires, les bilans d'une filiale de la Kennecott, toujours entre 1955 et 1970 : les profits moyens de l'entreprise en question touchaient le 58,8 % par an (avec des pointes en 1967 (106 %), en 1968 (113 %), en 1969 (205 %) ...) ; pendant la même période, les profits moyens de Kennecott dans les autres pays étaient de 10 % par an.

Une telle situation était intenable. La récupération des grands gisements de cuivre fut donc inscrite au premier rang des préoccupations de l'Unité populaire, au même degré que l'accélération de la réforme agraire ou que certaines réalisations sociales.

Dont acte. En juillet 1971, à l'unanimité, les deux chambres du Congrès chilien acceptent une réforme constitutionnelle portant sur la nationalisation des biens appartenant à cinq entreprises privées nord-américaines qui exploitent les grandes mines de cuivre. Aux termes de cette réforme, le chef de l'Etat est autorisé à déduire des montants d'indemnisation les bénéfices excessifs réalisés par ces sociétés en prenant comme base de calcul la rentabilité moyenne des entreprises minières aux Etats-Unis ou au Canada. Compte tenu de ces déductions et de celles destinées à compenser le mauvais état des trois grandes mines nationales, la majorité des entreprises américaines se retrouvent endettées vis-à-vis de l'Etat chilien.

Les sociétés américaines, souvent discrètement appuyées par l'Administration américaine (cf. l'affaire I.T.T. et les collusions entre les « multinationales » et l'administration Nixon) n'acceptent pas la décision chilienne. Celle-ci est pourtant prise en harmonie avec les lois du pays et en accord avec les principes du droit international consacré par la résolution 1803 des Nations Unies (droit souverain de chaque pays à disposer librement de ses ressources naturelles). Les méthodes utilisées pour saper le régime Allende ne sont pas les mêmes que celles prônées au Vietnam ou à Cuba. Dans le cas chilien, du moins jusqu'à ce dernier coup d'Etat, la tactique est bien plus subtile et plus « démocratique ». Dans bien des cas, ces manœuvres n'ont pas été saisies par l'opinion publique internationale.

Elément fondamental de l'action orchestrée par les financiers américains : le blocus financier. Un objectif : profiter de la traditionnelle faiblesse structurelle de la balance commerciale chilienne. Les stratèges américains savent que ce déséquilibre s'aggravera à la mesure de la diminution du prix du cuivre sur le marché mondial (qui a fait perdre au Chili 300 millions de dollars en 1972, voir « Le Monde » du 14.9.73) et de l'accroissement du potentiel de consommation dérivant de l'augmentation générale des salaires.

Les industriels américains comptent également sur les difficultés consécutives aux sabotages entrepris dans les usines de cuivre par la Kennecott et l'Anaconda avant leur nationalisation. Sabotages aux formes diverses : exploitation accélérée des filons les plus riches en minerai, non-évacuation des mines stériles, arrêts de la livraison de pièces de rechange, etc.

Le blocus financier prend effet au moment-même du triomphe de la coalition de gauche aux présidentielles de 1970. Les crédits américains diminuent rapidement : 219 milliards de dollars en août 1970, 32 millions au milieu de 1971. Même tactique au sein des organismes financiers internationaux (Banque mondiale, Banque internationale de développement). Entre 1964 et 1970, le Chili reçut de la Banque Mondiale, de la Banque interaméricaine, de l'Association internationale de développement et de l'Eximbank des crédits s'élevant à 1031 millions de dollars ; en 1971, ce montant tombait à 40 millions et en 1972 à zéro. Ces faits suffisent à eux seuls à prouver que la diminution du financement de l'économie chilienne a été une décision politique calculée très froidement. Témoin cette démonstration péremptoire de McNamara, président de la Banque mondiale : la condition fondamentle qui doit être remplie pour l'octroi d'un prêt bancaire est l'existence d'une économie sagement administrée ; or le Chili ne remplit pas cette condition.

Le cynisme de telles affirmations apparaît en pleine lumière si l'on précise que le blocus commence en 1970, soit bien avant la crise économique chilienne.

Ce diagnostic est corroboré par des documents officiels d'I.T.T.. Dans un mémorandum du 20. 10.70 adressé au président d'I.T.T. qui se réfère à des conversations avec Kissinger, Meyer et Irwin, ainsi qu'avec Rogers, on lit : « Nous exigerons que les représentants nord-américains auprès des institutions financières internationales exercent une action décidée contre toute demande de crédits présentée par des pays qui nationalisent des entreprises nord-américaines ou qui prennent des mesures allant à l'encontre des intérêts des investisseurs privés étrangers (...) Nous devons demander à nos amis du Congrès qu'ils expliquent à l'administration gouvernementale américaine qu'un comportement non orthodoxe vis-à-vis des investissements américains à l'étranger provoquerait une diminution des fonds américains auprès des banques internationales. »

Le résultat des efforts de la Kennecott en 1972 pour bloquer, par n'importe quel moyen juridique (y compris les pressions directes sur ses

clients), les livraisons de cuivre chilien à l'Europe, a été la confirmation de l'isolement financier du Chili, acculé peu à peu à la banqueroute (le Chili est dépendant pour 80 % de ses recettes de l'exportation du cuivre). Et il a suffi que les Etats-Unis fassent en outre pression sur les pays européens pour les convaincre de refuser la consolidation de la dette chilienne (la plus élevée du monde après celle d'Israël, et en grande partie contractée avant 1970) pour rendre le processus irréversible.

DOCUMENT : LA VOIX DU CHILI

2. La préparation du putsch

Nous traduisons des extraits d'articles parus dans « Chile Hoy », hebdomadaire de gauche édité à Santiago. Ces citations prouvent que la guerre civile avait, en fait commencé il y a plusieurs mois (article écrit au début d'août).

[Après avoir rappelé la loi sur la défense de la démocratie qui date de 1948, et qui permit la chasse aux sorcières de l'après-guerre, l'auteur de l'article poursuit]

Vingt-quatre ans plus tard, le sénateur démocrate-chrétien Juan de Dios Carmona, ministre de la Défense du gouvernement de Frei, et responsable notoire de l'assassinat de femmes et de mineurs à El-Salvador, présentait un projet de loi stipulant que « le contrôle des groupes armés » était transféré aux forces armées (...)

La loi établissant le contrôle des armes entra en vigueur le 21 octobre 1972. Deux jours plus tard, le « Mercurio » titrait : « Le contrôle des armes est le triomphe de la démocratie » ; et l'ex-ministre de Frei y allait de son commentaire : « Il s'agit du premier grand triomphe de ceux qui désirent que règne la démocratie au Chili parce qu'il établit des bases qui empêcheront les coups de force tout en avalisant l'indépendance de nos forces armées, indépendance qui est leur raison d'être » (...)

Trois jours après le coup d'Etat avorté du vendredi 29 juin, on put voir entre les mains de qui étaient les armes lorsque se multiplièrent les attentats, les actions terroristes et les actes de vandalisme : des groupes armés de droite se montrèrent au grand jour, non seulement munis d'armes légères, mais aussi dans des chars tournés ouvertement contre la Moneda ; et alors qu'un nombre considérable d'armes de gros calibre « disparaissait » dans le corps des blindés, on choisit ces jours troublés pour lancer, avec la plus grande rigueur, une opération de « contrôle des armes » dans les milieux de la gauche, dans les fabriques, les écoles et les quartiers populaires ; bref, on commença alors à appliquer la loi contre le peuple (...)

Malgré les fracassants échecs des premières perquisitions dans les fabriques (les forces armées n'y trouvèrent en effet pas d'armes, si c'est ce qu'elles y cherchaient vraiment), on continua à tenir pour valables toutes les dénonciations concernant de prétendus arsenaux dans les fabriques et les quartiers populaires.

Il est clair que, pour une partie des forces armées, la découverte des armes n'est pas le but principal des grandes opérations qui marquent chaque action. Il est clair aussi que jour après jour, c'est avec plus de violence et de déploiement militaire que sont menées les perquisitions. A cela une raison qui ne fait aucun doute à lire les quotidiens de la réaction, c'est que l'antagonisme que l'on souhaite montrer entre le peuple et l'armée est le fruit d'une campagne orchestrée, alimentée même par certains membres de l'armée.

Il convient donc de se demander maintenant si, à la base de toutes ces opérations qui mettent aux prises le peuple et la troupe, il n'y a pas l'intention arrêtée de préparer psychologiquement les soldats à l'affrontement quotidien avec le peuple.

[suit la description de 24 contrôles d'armes dont l'un a causé la mort d'un ouvrier, et d'autres ont permis à l'armée de se saisir des instruments de travail des ouvriers.]

3. L'homme et l'histoire : Allende parle de son assassinat

Debray : « Puisque c'est votre rôle d'unifier les forces de gauche, d'être le catalyseur des forces populaires, on peut penser que l'ennemi intérieur et extérieur aura de bonnes raisons de vouloir vous éliminer. Si cela arrive, que croyez-vous qu'il se produira ? »

Allende : « La classe bourgeoise croit spontanément que c'est la personnalité qui fait l'histoire. La réaction alimente cette croyance et en fait une tactique. C'est pourquoi un des procédés préférés consiste à recourir à ce genre de méthodes, mais nous avons contre elles un peuple conscient. Je crois que ce serait la voie apparemment la plus facile pour la réaction ; mais en réalité, les conséquences seraient pires pour elle. Cela ne veut pas dire que je suis un barrage, mais sans aucun doute, si cela se produisait, il s'avérerait que la réaction n'accepte pas les règles du jeu, qu'elle a elle-même établies. On ne peut rien me reprocher. Les libertés ? elles existent toutes : de réunion, de presse, etc. Le mouvement social ne disparaît pas lui-même parce qu'un dirigeant disparaît. Il peut être retardé, il peut se prolonger, mais, en fin de compte, il ne peut pas s'arrêter, il peut se prolonger, mais, en fin de compte, il ne peut pas s'arrêter. Dans le cas du Chili, si on m'assassine, le peuple poursuivra sa route avec la différence que les choses seront peut-être beaucoup plus violentes parce que les masses apprendront une leçon objective très claire, c'est que ces gens-là ne s'arrêtent devant rien. »

(Régis Debray : Entretiens avec Allende sur la situation au Chili, Editions Maspero, 1971)